

25 mai 1663, on donnait *Don Japhet* ; la recette fut de 265 livres :

Frais ordinaires	55 liv.	13 s.
A Craunier, pour des menus frais.	1	10
A M. Ducroisy, pour une charité.	11	»
Pour les Capucins.	1	»

On trouve souvent sur les registres des mentions de *charités*. On y voit même une fois figurer le prix de *deux messes* ; mais c'est quelques jours après la mort de Molière, et sans aucun doute à l'occasion de cet événement.

Quant aux *Capucins*, les aumônes à eux faites reviennent sans cesse pour des sommes de *dix sous à deux et trois livres*. Jusqu'en 1696 ces dons demeurèrent variables ; mais, à partir de cette époque, les Comédiens Français consentirent à ce qu'il fût prélevé chaque mois, sur leurs recettes, une somme à répartir entre les plus pauvres couvents de Paris (1). Le 25 février 1699, cet abandon jusque là facultatif de la part des directeurs, devint obligatoire, et une ordonnance de cette date porte que « le roi, voulant contribuer au soulagement des pauvres, dont l'hôpital-général est surchargé, a cru devoir leur donner quelque part aux profits considérables qui reviennent des opéras de musique et comédies qui se jouent à Paris par sa permission. » C'est

(1) Les Cordeliers, non compris dans le partage, adressèrent aux Comédiens la requête suivante :

« Chers frères,

« Les Pères Cordeliers vous supplient très humblement d'avoir la bonté de les mettre au nombre des pauvres religieux à qui vous faites la charité. Il n'y a point de communauté à Paris qui en ait un plus grand besoin, eu égard à leur nombre et à l'extrême pauvreté de leur maison. L'honneur qu'ils ont d'être vos voisins, leur fait espérer que vous leur accorderez l'effet de leurs prières, qu'ils redoubleront pour la prospérité de votre chère compagnie. »